

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE L'ALPHABÉTISATION

DIRECTION DE LA PÉDAGOGIE
ET DE LA FORMATION CONTINUE

SOUS DIRECTION DE LA FORMATION
PÉDAGOGIQUE CONTINUE

SERVICE DE LA COORDINATION
DES ACTIVITÉS DES DISCIPLINES

COORDINATION NATIONALE
DISCIPLINAIRE D'HISTOIRE-GÉOGRAPHIE

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

Union-Discipline-Travail



FORMATION DES ENSEIGNANT(E) S EXERCANT DANS LES ÉTABLISSEMENTS SECONDAIRES PRIVES (SESSION 2021)

HISTOIRE-GÉOGRAPHIE

MODULE 1

**L'IMPORTANCE DE L'ENSEIGNEMENT DE
L'HISTOIRE GEOGRAPHIE AU SECONDAIRE ET
CONNAISSANCE DES PROGRAMMES EDUCATIFS
ET GUIDE D'EXECUTION DU P.E**

REPONSES AUX CONSIGNES

1-Objectifs de l'enseignement de l'histoire géographique

Histoire	Géographie
Connaître le passé, Comprendre le présent et anticiper sur l'avenir	Connaître notre espace de vie
Appréhender la société dans laquelle nous vivons	Comprendre les interactions entre les différentes composantes de l'espace terrestre
Intégrer harmonieusement le citoyen dans la société	Réfléchir sur l'influence de l'homme sur son milieu de vie

2- Quelques Intérêts de l'enseignement de l'Histoire géographique

- Connaissance et compréhension du monde
- Exaltation de l'esprit critique
- Intégration sociale par le rapprochement des peuples
- Promotion de la tolérance, de l'équité, de la solidarité...
- Formation complète du futur citoyen.

NB/ L'Histoire et la Géographie sont des sciences de l'agencement Spatio-temporel. Si la Géographie étudie l'organisation de l'espace terrestre, l'Histoire se préoccupe du passé de l'Homme pour comprendre le présent et se projeter dans l'avenir. L'enseignement de cette double discipline contribue à la construction de connaissances et au développement de compétences nécessaires à la compréhension des changements et bouleversements sociopolitiques et économiques. A ce titre l'Histoire-Géographie reste essentielle à l'intégration des apprenants (es) dans leur milieu.

3-Les composantes du Programme Educatif

- a) Le profil de Sortie
- b) Le domaine de la Discipline
- c) Le régime pédagogique
- d) Le corps du programme éducatif

4- Définition de chaque composante

- a) **Le profil de sortie** définit ce qui est attendu de l'élève ou ce que l'élève doit être capable de faire au terme de sa formation (cursus). Il est défini pour la fin du cycle, c'est-à-dire au moment de la diplomation (CM2, 3^{ème}, Terminale, CAFOP).
Fonction d'évaluation et Curriculaire ;
- b) **Le domaine** regroupe des disciplines ayant des liens ou des affinités. Il favorise l'interdisciplinarité. Le « Domaine de l'Univers Social » au plan pédagogique, regroupe les disciplines scolaires qui traitent des Sciences Humaines et Sociales. Il s'agit de l'Education aux Droits de l'Homme et à la Citoyenneté, de la Philosophie et de l'Histoire-Géographie. Elles participent ensemble, à **l'éveil des consciences** des apprenants (es) tout en les préparant à leurs responsabilités citoyennes.
- c) **Le régime pédagogique** est la durée des enseignements d'une discipline et son taux horaire par rapport à l'ensemble des disciplines.

d) **Le corps du programme éducatif** définit les prescrits curriculaires. Il donne des informations indispensables à la préparation et à la conduite des activités pédagogiques par les enseignants.

5- **Le corps du programme éducatif** comporte les éléments suivants :

- La compétence ;
- Le thème
- La leçon
- L'exemple de situation d'apprentissage
- Les Habiletés/Contenus.

6- **La compétence** est la capacité (aptitude) de l'apprenant à utiliser ses connaissances pour résoudre un problème donné, une situation.

La compétence reste pour le professeur. **Elle n'est pas écrite au tableau.**

- **Le thème** est une unité de contenus scientifiques comportant plusieurs leçons ayant un lien. **Il est écrit au tableau.**

-**La leçon** est un ensemble de contenus d'enseignement /apprentissage susceptibles d'être exécutés en une ou plusieurs séances.

- **Un exemple de situation d'apprentissage** est un environnement créé par l'enseignant pour l'apprenant afin de faciliter l'apprentissage à ce dernier.

- **Habiletés/ Contenus**

Habiletés	Contenus
Définissent les actions de l'apprenant. Elles sont décrites par des verbes d'action Exemples : - Identifier - Localiser	Description du contenu disciplinaire sur lequel porte l'action - Les vestiges du paléolithique -Les sites du paléolithique

* La taxonomie simplifiée utilisée comprend quatre (04) niveaux :

- 1^{er} niveau : la connaissance (verbe d'action : **connaître**) ;
- 2^e niveau : la compréhension (verbe d'action : **comprendre**) ;
- 3^e niveau : l'application (verbe d'action : **appliquer**) ;
- 4^e niveau : le traitement de la situation : **traiter une situation**).

NB : Les différents niveaux taxonomiques sont hiérarchisés. Chaque niveau inclut nécessairement les précédents.

7- Les composantes du guide d'exécution du Programme Educatif.

- a) La progression annuelle
- b) Les propositions d'activités, Suggestions pédagogiques et Moyens
- c) La fiche de leçon

8- Le sens de chaque composante du guide d'exécution

- a) **La progression annuelle** est un document de planification des enseignements, des apprentissages et des évaluations au cours d'une année scolaire. Elle est produite par la CND et au cas échéant par les UP.

- b) **Les propositions d'activités, Suggestions pédagogiques et Moyens** sont un ensemble d'indications pédagogiques et didactiques qui oriente l'enseignant pour l'élaboration de la fiche de leçon.

- c) **La fiche de leçon** est un document dans lequel l'enseignant consigne l'ensemble des activités pédagogiques et didactiques relatif à une leçon.

MODULE 2 :
PROGRAMMES EDUCATIFS
REAMENAGES

LES PROGRAMMES EDUCATIFS DU 1^{ER} CYCLE ET SECOND CYCLE REAMENAGES 2020/2021

1^{ER} CYCLE

SIXIEME (6^{ème}) Histoire

COMPÉTENCES	THÈMES	LEÇONS	DUREE
COMPETENCE 1 : Traiter une situation relative à la méthodologie de la science historique.	THEME 1 : LES BASES DE L'ETUDE DE L'HISTOIRE	Leçon 1 : L'histoire et son objet	2 H
		Leçon 2 : Les sources de l'histoire	2 H
		Leçon 3 : Les sources d'information et la dignité humaine en temps de guerre ou de violence	3 H
		Leçon 4 : La notion de chronologie	
		Leçon 5 : Les grandes périodes de l'histoire	2 H
COMPETENCE 2 : Traiter une situation en rapport avec la préhistoire de la Côte d'Ivoire.	THEME 2 : LA PREHISTOIRE DE LA CÔTE D'IVOIRE	Leçon 1 : Le paléolithique ivoirien	3 H
		Leçon 2 : La révolution du néolithique en Côte d'Ivoire	3 H
		Leçon 3 : La métallurgie du fer en Côte d'Ivoire	

SIXIEME (6^{ème}) Géographie

COMPÉTENCES	THÈMES	LEÇONS	DUREE
COMPETENCE 1 : Traiter une situation en rapport avec la science géographique et les éléments de la géographie	THEME 1 : LES BASES DE L'ETUDE DE LA GEOGRAPHIE	Leçon 1 : La géographie et son objet	2 H
		Leçon 2 : Le relief	2 H
		Leçon 3 : Le climat	4 H
		Leçon 4 : 'interrelation entre les sols, le climat et la végétation	
		Leçon 5 : Les moyens de représentation de la terre	
		Leçon 6 : Les mouvements de la terre et leur influence sur la vie quotidienne	3 H
COMPETENCE 2 : Traiter une situation relative à l'interdépendance entre l'homme et le milieu local en Côte d'Ivoire	THEME 2 : L'HOMME ET SON MILIEU LOCAL EN CÔTE D'IVOIRE	Leçon 1 Population et environnement local	3 H
		Leçon 2 L'homme et le cycle de l'eau	2 H
		Leçon 3 L'importance de l'impôt dans le développement de ma région	

CINQUIEME (5^{ème}) Histoire

COMPÉTENCES	THÈMES	LEÇONS	DUREE
COMPETENCE 1 : Traiter une situation relative à l'origine et à l'installation des premiers habitants de la Côte d'Ivoire.	THEME1 : LE PEUPLEMENT DE LA CÔTE D'IVOIRE	Leçon 1 L'origine et l'installation des peuples des régions de Côte d'Ivoire	3 H
		Leçon 2 Les traits de civilisation des peuples des différentes régions de Côte d'Ivoire	2 H
COMPETENCE 2 : Traiter une situation relative à l'évolution et aux traits de civilisation des peuples des régions de Côte d'Ivoire.	THEME 2 : EVOLUTION ET TRAITS DE CIVILISATION DES PEUPLES DE MA REGION	Leçon 1 Les codes de réglementation des conflits dans les régions de Côte d'Ivoire et le droit international humanitaire	3 H
		Leçon 2 Les premiers habitants de la Côte d'Ivoire	4 H
		Leçon 3 Les premiers mouvements migratoires en Côte d'Ivoire	3 H
		Leçon 4 Les grands empires de l'Afrique de l'Ouest : Exemple du Mali	

CINQUIEME (5^{ème}) Géographie

COMPÉTENCES	THÈMES	LEÇONS	DUREE
COMPETENCE 1 : Traiter une situation relative à l'interdépendance entre l'homme et son milieu local en Côte d'Ivoire.	THEME 1 : L'HOMME ET SON MILIEU EN CÔTE D'IVOIRE	Leçon 1 : Le milieu physique en Côte d'Ivoire et l'installation des populations	3 H
		Leçon 2 : La croissance démographique en Côte d'Ivoire	4 H
		Leçon 3 : L'eau dans le développement de la Côte d'Ivoire	
COMPETENCE 2 : Traiter une situation relative aux incidences des activités économiques sur l'environnement.	THEME 2 : LES CONSEQUENCES DES ACTIVITES ECONOMIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT	Leçon 1 : Les conséquences des méthodes et techniques agricoles sur l'environnement	3 H
		Leçon 2 : Les effets de la pollution industrielle et commerciale sur l'environnement	2 H
		Leçon 3 : L'impôt et l'aménagement du territoire ivoirien	2 H

QUATRIEME (4^{ème}) Histoire

COMPÉTENCES	THÈMES	LEÇONS	DUREE
COMPETENCE 1 : Traiter une situation relative à l'évolution des peuples de Côte d'Ivoire et à leurs relations avec l'extérieur du XVIème au XVIIIème siècle	THEME 1: LES PEUPLES DE CÔTE D'IVOIRE ET LEURS CONTACTS AVEC L'EUROPE DU XVIème AU XVIIIème SIECLE	Leçon 1 La mise en place des peuples de Côte d'Ivoire du XVIème au XVIIIème siècle	3 H
		Leçon 2 L'organisation sociopolitique des peuples de Côte d'Ivoire	3 H
		Leçon 3 Les mécanismes de prévention et de résolution des conflits chez les peuples de Côte d'Ivoire	3 H
		Leçon 4 L'évolution des contacts entre la Côte d'Ivoire et l'Europe du XVI au XVIIIème siècle	2 H
2 COMPETENCE2 :Traiter une situation en rapport avec les bouleversements sociopolitiques et économiques en Europe du XVIIème au XIXème siècle.	TT THEME 2 : LES BOULEVERSEMENTS SOCIOPOLITQUES ET ECONOMIQUES EN AFRIQUE ET EN EUROPE DU XVIIème AU XIXème SIECLE	Leçon 1 La traite négrière dans l'histoire de l'humanité	3 H
		Leçon 2 La révolution française de 1789	
		Leçon 3 La révolution industrielle aux XVIIIème et XIXème siècles en Europe	3 H

QUATRIEME (4^{ème}) Géographie

COMPÉTENCES	THÈMES	LEÇONS	DUREE
COMPETENCE 1 : Traiter une situation relative à l'interdépendance entre l'organisation administrative et le développement économique de la Côte d'Ivoire.	THEME 1 : L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE DANS LE DEVELOPPEMENT DE LA CÔTE D'IVOIRE	Leçon 1 : La déconcentration administrative en Côte d'Ivoire	4 H
		Leçon 2 : La décentralisation administrative en Côte d'Ivoire	4 H
		Leçon 3 : Les insuffisances de l'organisation administrative dans le développement de la Côte d'Ivoire	
COMPETENCE 2 : Traiter une situation en rapport avec les regroupements à caractère économique en Afrique de l'ouest et en Europe.	THEME 2 : LES REGROUPEMENTS ECONOMIQUES EN AFRIQUE DE L'OUEST ET EN EUROPE : EXEMPLES DE LA C.E.D.E.A.O. ET DE L'U.E.	Leçon 1 : La Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) : succès et limites	4 H
		Leçon 2 : L'Union Européenne (U.E) : un exemple d'intégration régionale	4 H

TROISIEME (3^{ème}) Histoire

COMPÉTENCES	THÈMES	LEÇONS	DUREE
COMPETENCE 1 : Traiter une situation relative à l'évolution sociopolitique de la Côte d'Ivoire et de l'Afrique du XIX ^{ème} siècle à nos jours.	THEME 1 : L'EVOLUTION SOCIOPOLITIQUE DE LA CÔTE D'IVOIRE ET DE L'AFRIQUE DU XIX ^{ème} SIECLE A NOS JOURS	Leçon1 : Le mouvement impérialiste et la colonisation en Côte d'Ivoire	4 H
		Leçon 2 : L'accession de la Côte d'Ivoire à l'indépendance	4 H
		Leçon 3 : Causes et caractères des crises sociopolitiques de l'Afrique indépendante	
		Leçon 4 : Les crises sociopolitiques de l'Afrique indépendante : de la guerre au génocide des tutsi au Rwanda	3 H
COMPETENCE 2 : Traiter une situation en rapport avec l'évolution du monde depuis la deuxième guerre mondiale et avec l'Afrique indépendante en particulier.	THEME 2 : DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE AUX EFFORTS DE CONSTRUCTION DU MONDE ET DE L'AFRIQUE	Leçon1 : Les causes, caractères et conséquences de la deuxième guerre mondiale	4 H
		Leçon 2 : L'Organisation des Nations Unies (ONU)	3 H
		Leçon 3 : L'Union Africaine (UA)	3 H

TROISIEME (3^{ème}) Géographie

COMPÉTENCES	THÈMES	LEÇONS	DUREE
COMPETENCE 1 : Traiter une situation relative au développement économique de la Côte d'Ivoire	THEME 1 : ETUDE ECONOMIQUE DE LA CÔTE D'IVOIRE	Leçon 1 : Les atouts naturels et humains du développement économique de la Côte d'Ivoire	3 H
		Leçon 2 : Les secteurs d'activités économiques de la Côte d'Ivoire	5 H
		Leçon 3 : Les problèmes du développement économique de la Côte d'Ivoire	
COMPETENCE 2 : Traiter une situation relative à la place de l'Afrique dans la coopération internationale.	THEME 2 : L'AFRIQUE FACE A LA MONDIALISATION	Leçon 1 : Etude économique de l'Afrique	4 H
		Leçon 2 : La place de l'Afrique dans la mondialisation	4 H

SECOND CYCLE

SECONDE (2nde) Histoire

COMPÉTENCES	THÈMES	LEÇONS	DUREE
COMPETENCE 1: Traiter des situations en rapport avec l'étude de la science de l'histoire	THEME 1 : L'OBJET DE L'HISTOIRE ET LA DEMARCHE HISTORIQUE	Leçon 1 : L'Histoire et la formation du citoyen	2 H
		Leçon 2 : les méthodes d'étude de l'histoire	2 H
		Leçon 3 : La méthodologie de la dissertation et du commentaire de document	3 H
COMPETENCE 2 : Traiter des situations relatives aux civilisations et aux échanges en Afrique et dans le monde.	THEME 2 : CIVILISATIONS ET ECHANGES EN AFRIQUE ET DANS LE RESTE DU MONDE : DE LA PREHISTOIRE AU XIX ^{ÈME} SIECLE.	Leçon 1 : La préhistoire en Afrique et dans le reste du monde	2 H
		Leçon 2 : La civilisation de l'Égypte ancienne	
		Leçon 3 : La démocratie athénienne	2 H
		Leçon 4 : La civilisation du Soudan Occidentale	
		Leçon 5 : Les traites des Noirs	
COMPETENCE 3 : Traiter des situations en rapport avec les civilisations des peuples de Côte d'Ivoire, des origines au xix ^{ème} siècle.	THEME 3: LES CIVILISATIONS DES PEUPLES DE CÔTE D'IVOIRE : DES ORIGINES AU XIX ^{ÈME} SIECLE.	Leçon 1 : la révolution du néolithique en Côte d'ivoire	2 H
		Leçon 2 : Les peuples de Côte d'Ivoire : diversité et unité	6 H

SECONDE (2nde) Géographie

COMPÉTENCES	THÈMES	LEÇONS	DUREE
COMPETENCE 1 : traiter des situations en rapport avec l'étude de la géographie.	THEME 1: LA TERRE, DOMAINE DE LA GEOGRAPHIE	Leçon 1 La géographie : objet, intérêt et démarche	2 H
		Leçon 2 La planète terre	4 H
		Leçon 3 Les techniques de représentation de la terre	
COMPETENCE 2 : Traiter des situations en rapport avec l'homme et ses relations avec la nature en côte d'ivoire	THEME 2 : L'HOMME ET SON MILIEU EN CÔTE D'IVOIRE	Leçon1 Le milieu subéquatorial ivoirien	3 H
		Leçon 2 Le milieu tropical ivoirien	3 H
		Leçon3 L'espace ivoirien : un environnement menacé	
COMPETENCE 3 : traiter des situations en rapport avec la mise en valeur de l'espace	THEME 3 : L'INGENIOSITE DE L'HOMME DANS LA REALISATION DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET LA PRESERVATION DE L'ESPACE MONDIAL.	Leçon1 Les grands milieux biogéographiques dans le monde	3 H
		Leçon 2 Les problèmes environnementaux actuels	2 H

PREMIERE (1ère) Histoire

COMPÉTENCES	THÈMES	LEÇONS	DUREE
COMPETENCE 1 : Traiter des situations en rapport avec le développement de l'Europe l'impérialisme en Afrique du XVIIIe siècle à la première moitié du XXe siècle.	THEME 1 : LE DEVELOPPEMENT DU CAPITALISME ET L'INDUSTRIALISATION DE L'EUROPE DU XVIIIe AU XIXe SIECLE.	Leçon 1 : L'essor du capitalisme et ses conséquences	4 H
		Leçon 2 : Les révolutions industrielles	3 H
		Leçon 3 : Le mouvement impérialiste et le congrès de Berlin	2 H
	THEME 2 : L'IMPERIALISME EN AFRIQUE DU XIXe SIECLE A LA PREMIERE MOITIE DU XXe SIECLE	Leçon 1 : Le mouvement impérialiste et le congrès de Berlin	2 H
		Leçon 2 : Les résistances aux conquêtes territoriales en Afrique : exemple de la Côte d'Ivoire	3 H
		Leçon 3 : La colonisation et les résistances en Côte d'Ivoire	4 H
COMPETENCE 2 : Traiter des situations relatives aux guerres et aux violences de masse dans le monde du XXe siècle a nos jours.	THEME: LES GUERRES ET LES VIOLENCES DE MASSE DU XXe SIECLE A NOS JOURS.	Leçon1 : La première guerre mondiale : causes et conséquences	4 H
		Leçon 2 : La deuxième guerre mondiale : causes et conséquences	4 H
		Leçon 3 : Les violences de masse : les génocides du XXe siècle à nos jours	

PREMIERE (1ère) Géographie

COMPÉTENCES	THÈMES	LEÇONS	DUREE
COMPETENCE 1 : Traiter des situations relatives au dynamisme démographique et à l'urbanisation de la côte d'Ivoire et dans le monde.	THEME : DYNAMISME DEMOGRAPHIQUE DE LA CÔTE D'IVOIRE ET DANS LE MONDE	Leçon 1 : Dynamisme démographique et qualité de la vie en Côte d'Ivoire	6 H
		Leçon 2 : La croissance démographique mondiale et ses problèmes	4 H
		Leçon 3 : L'urbanisation dans les pays en voie de développement : l'exemple de la Côte d'Ivoire	
		Leçon 4 : L'urbanisation dans les pays développés : l'exemple de la France	
COMPETENCE 2 : traiter des situations relatives a l'aménagement et a l'organisation de l'espace en Côte d'Ivoire.	THEME: L'ADMINISTRATION ET L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE IVOIRIEN.	Leçon 1 : L'organisation administrative de la Côte d'Ivoire	3 H
		Leçon 2 : L'aménagement du territoire ivoirien	4 H
COMPETENCES 3 : Traiter des situations relatives au processus de la mondialisation	THEME3: LE PROCESSUS DE LA MONDIALISATION	Leçon 1 : Les facteurs de la mondialisation	3 H
		Leçon 2 : Les conséquences de la mondialisation	2 H

TERMINALE (Tle) Histoire

COMPÉTENCES	THÈMES	LEÇONS	DUREE
COMPETENCE 1 : Traiter une situation relative aux relations internationales de 1945 à nos jours.	THEME 1 : LES RELATIONS INTERNATIONALES DE 1945 A NOS JOURS	Leçon 1 : L'Organisation des Nations Unies (ONU)	3 H
		Leçon 2 : L'ère de la bipolarisation de 1947 à 1991	7 H
		Leçon 3 : De la fin de la guerre froide vers un monde multipolaire	3 H
COMPETENCE 2 : Traiter une situation relative décolonisation et aux efforts d'organisation de l'Afrique	THEME 2 : DE LA DECOLONISATION AUX EFFORTS D'ORGANISATION DE L'AFRIQUE	Leçon 1 : La montée des nationalismes en Afrique	4 H
		Leçon 2 : L'accession de la Côte d'ivoire à l'indépendance	4 H
		Leçon 3 : L'accession de l'Algérie à l'indépendance	3 H
		Leçon 4 : L'Union Africaine	3 H
COMPETENCE 3 : Traiter une situation relative aux coopérations et regroupements économiques	THEME 3 : REGROUPEMENT COOPERATION ECONOMIQU	Leçon 1 : Croyances et valeurs dominantes dans le monde occidental	
		Leçon 2 : Les mutations contemporaines de la civilisation négro-africaine	

TERMINALE (Tle) Géographie

COMPÉTENCES	THÈMES	LEÇONS	DUREE
COMPETENCE 1 : Traiter une situation en rapport avec l'économie de la Côte d'Ivoire.	THEME I : LA CÔTE D'IVOIRE : ETUDE ECONOMIQUE	Leçon 1 : Les fondements du développement économique de la Côte d'Ivoire	3 H
		Leçon 2 : Les secteurs d'activités économiques de la Côte d'Ivoire	6 H
		Leçon 3 : Les problèmes de développement économique de la Côte d'Ivoire	4 H
COMPETENCE2 : Traiter une situation en rapport avec l'économie d'un pays développé ou d'un pays émergent	THEME2 : LA France : UNE PUISSANCE EUROPEENNE MONDIALE	Leçon 1 : Les fondements de l'économie de la France	
		Leçon 2 : La France : une économie dominée par le tertiaire	
COMPETENCE 2 : Traiter une situation relative aux coopérations et regroupements économiques.	THEME II : REGROUPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE	Leçon 1 : La CEDEAO : une organisation régionale à caractère économique	
		Leçon 2 : Les relations UE/ACP : un exemple de coopération Nord-Sud	

MODULE 3 :
LA TRACE DE LA LECON

- 1- **La trace de la leçon** est l'ensemble des prises de notes de l'apprenant qui atteste de l'effectivité des activités pédagogiques sous la conduite d'un enseignant.
- 2- **Les acteurs de la trace** de la leçon sont l'enseignant et l'apprenant qui en est le principal.
- 3- **Les moyens pour conduire la prise de notes sont les suivants :**
 - *Les consignes et les questions
 - *Le support tableau
 - *Les supports de cours

4- Quelques caractéristiques de la Consigne

Le questionnement et/ou la consigne est le moyen par lequel le professeur communique avec les élèves. **Exemples** : *lis le texte ; numérotez le texte ; entoure les mots qui se répètent ; collez la carte....*

La consigne est impérative, précise, claire et sans équivoque

5- Organisation du tableau lors d'une séance de cours.

Le tableau de classe est un outil mural sur lequel sont transcrites les activités de l'enseignant

*Dans le cas où on dispose de cartes et/ou de croquis, le tableau se divise en trois parties

PLAN DE LA LECON	CARTE MURALE CROQUIS IMAGE	BROUILLON PROPRE : (Vocabulaire, dates, noms, etc)
------------------	----------------------------------	---

*En l'absence de carte ou de croquis : le tableau se divise en deux parties

PLAN DE LA LECON	BROUILLON PROPRE : (Vocabulaire, dates, noms, etc.)
------------------	--

6- La typologie des supports pédagogiques

a) Les documents textuels

Ce sont les extraits de journaux, mémoires, discours, lois, décrets, édits, récits etc.

b) Les cartes

Il existe 2 types de carte : **La carte topographique** (C'est la représentation exacte de la surface de la terre concernant sa position, la forme, les dimensions et l'identification des accidents du terrain ainsi que les objets concrets qui s'y trouvent en permanence) et

la carte thématique (C'est une représentation conventionnelle des phénomènes localisables de toute nature et de leur corrélation.

EX/ Carte de la population, carte économique (agriculture, industrie, commerce...)

c)- les documents/tableaux statistiques

Le tableau peut être représenté sous forme de graphique, diagramme, histogramme, courbe...

d)- le Croquis

Le croquis apporte à la leçon le secours de la localisation précise, épargne du temps dans la description en faisant ressortir les rapports essentiels, facilite la communication.

e)- les auxiliaires audio-visuels

Ce sont la projection de diapositives à l'aide d'un diascope, la projection de photographies tirées de livres, de manuels...à l'aide d'un épiscopes, la projection de transparents (cartes ou graphiques) à l'aide d'un rétroprojecteur, l'écoute de bandes sonores et/ou visuelles à l'aide d'un magnétoscope et de vidéoprojecteur.

f)-Les autres supports

Ce sont les globes, les vestiges, les éléments d'une station météorologique, les boussoles, supports numériques...

7- Stratégie pour une exploitation efficace du support

-Critères de choix du support didactique

Il doit être pertinent ;

Il doit être en rapport avec le thème et les habiletés/contenus de la leçon ;

Il doit être adapté au niveau de la classe ;

Il doit être exploitable.

Quelques exemples

La carte

L'exploitation de la carte obéit à la démarche suivante :

-Faire observer l'échelle, les limites, le titre, la légende, la date de confection ;

-Faire dire le titre ;

-Localiser les phénomènes étudiés ;

-Décrire les phénomènes étudiés.

-Interpréter.

L'image

-l'observation (avec précision) ;

-la description ;

-la comparaison s'il y a lieu ;

-l'interprétation.

Le texte

-Numéroter les lignes ;

-lire le texte ;

-dégager et expliquer les mots et expressions difficiles ;

-mettre en évidence les notions comme la source, la nature et l'auteur ;

-dégager l'idée générale ;

-dégager les idées - forces.

8- La méthode de prise de notes en vigueur est **la méthode active**.

9-a) -**L'élaboration de la trace de la leçon en cycle d'observation (6ème / 5ème)**

La trace doit être rédigée en phrases simples avec le concours des élèves au fur et à mesure que progresse la leçon par la méthode active.

Le professeur note au tableau les mots clés ou expressions essentielles qui serviront à la reformulation d'une phrase que les élèves transcriront ensuite dans leur cahier, dès qu'elle est appréciée positivement par le professeur.

Le professeur peut également demander à un élève de répéter une bonne réponse que ses camarades de classe noteront. **La trace est identique dans tous les cahiers.**

C'est la Prise de Notes Différée (PND)

9-b) **L'élaboration de la trace de la leçon en cycle d'orientation (4ème /3ème)**

A partir des questions/consignes, les élèves notent les idées essentielles. Celles-ci ne sont pas forcément des phrases complètes. Les mots-clés qui figurent au tableau ont pour rôle d'aider les apprenants à éviter les erreurs d'orthographe et non en vue de la construction d'une quelconque phrase.

C'est la Prise de Notes Systématique (PNS).

9-c) **L'élaboration de la trace de la leçon en cycle de détermination (2nd, 1ère, Tle)**

Elle correspond à ce qui se fait en cycle d'orientation. La différence fondamentale ici, est une exploitation approfondie des supports (textes, cartes, croquis etc.). C'est l'analyse et la critique des supports.

C'est la Prise de Notes Systématique (PNS)

10-) **Les étapes à respecter dans la construction de la trace de la leçon.**

- la question /consigne ;
- la réponse ;
- l'appréciation des réponses des apprenants par le professeur ;
- l'explication du professeur, renforcée par des connaissances nouvelles.

Pendant la prise de notes, le professeur doit circuler dans les rangées pour vérifier et corriger les erreurs dans les cahiers des apprenants et cela, à haute voix afin de faire profiter l'ensemble de la classe.

11- La **fiche de leçon** est le document de référence du professeur sur lequel sont consignées toutes les activités pédagogiques et didactiques relatives à une leçon.

12- La fiche de leçon comprend deux (2) entités :

- **La page de garde**

Une page de garde porte les références de la leçon à étudier Voir canevas ci-après

Discipline :

Niveau :
Thème :
Titre de la leçon :
Durée :

HABILETES	CONTENUS

SITUATION D'APPRENTISSAGE :

SUPPORTS DIDACTIQUES	BIBLIOGRAPHIE

Observations

- **Les autres pages**

Elles mentionnent les activités à mener dans des colonnes appropriées.

Moments didactiques	Stratégies pédagogiques (Supports et techniques pédagogiques d'animation)	Activités du professeur	Activités des apprenants	Trace de leçon

PROCESSUS D'ELABORATION D'UNE FICHE DE LEÇON

***Processus de l'élaboration du plan de la leçon**

L'élaboration du plan de la leçon est une activité essentielle de l'enseignant. Elle est purement intellectuelle et se fonde sur :

-la compréhension de la leçon ou du thème qui fera l'objet des activités d'enseignement/apprentissage ;

-la culture et la qualité de la lecture sur le thème ;

-l'aptitude à organiser des contenus en centres d'intérêts pertinents c'est-à-dire qui correspondent aux attentes de la leçon telles que présentées dans le tableau des habiletés/contenus.

Un plan correct comprend au moins deux parties qui comprennent elles-mêmes au moins deux sous-parties :

Les axes du plan de la leçon sont constitués à partir du tableau habiletés/Contenus. Il doit être équilibré et cohérent.

***Les moments didactiques**

Les moments didactiques sont les principales phases actives du cours. Ils sont caractérisés par des activités spécifiques.

- **La phase de présentation**

Elle permet d'apprécier les stratégies mises en œuvre par le professeur pour fixer l'attention de ses élèves sur les activités à mener, à expliquer l'objet/l'intérêt de la séance du jour. La présentation comporte deux activités :

- Le rappel :**

Le rappel est mis en œuvre pour continuer une leçon entamée non encore achevée.

- **le préambule ou la motivation :**

Ils aident à entrer dans la nouvelle leçon ou le nouveau chapitre.

NB : Elle est en générale brève et n'excède pas cinq à sept minutes.

Cette phase aboutit à l'énoncé du titre de la leçon ou à énoncer le titre des parties suivantes.

- **La phase de développement**

La phase de développement commence par **l'exploitation de la situation qui met l'élève en apprentissage.**

L'identification des tâches sont en réalité les éléments de contenu de la leçon.

- **La phase d'évaluation**

Elle correspond à la mise en œuvre de l'activité d'application. Elle se fait pendant la séance cours. (5 à 7 mn maximum)

EXEMPLE DE SITUATION D'UNE LECON : En histoire (6^{ème})

EXEMPLE DE SITUATION

Votre classe de 6^{ème} 7 du Lycée Moderne de Treichville est invitée à l'exposition organisée par L'Institut d'Histoire d'Art et Archéologie Africains (IHAAA). Votre attention est attirée par des objets aux contours grossiers présentés dans le stand « PALEOLITHIQUE ». Avec vos amis de classe, Vous vous adressez à votre professeur pour connaître l'âge, l'origine et l'utilité de ces objets, pour comprendre le sens de l'appellation du stand, et pour caractériser la vie des hommes de cette époque.

- **Contexte** : Invitation des élèves de 6^e7 du Lycée Moderne de Treichville à l'exposition organisée par l'Institut d'Histoire, d'Art et d'Archéologie Africains (I.H.A.A.A).
- **Circonstance** : Attirance par des objets aux contours grossiers présentés dans le stand « PALEOLITHIQUE ».
- **Tâches** : rechercher à :
 - connaître l'âge, l'origine et l'utilité des objets ;
 - comprendre le sens de l'appellation du stand « PALEOLITHIQUE »
 - caractériser la vie des hommes de cette époque

MODULE 4 :
TECHNIQUES D'ANIMATION
DE LA CLASSE

1- Les techniques d'animation sont l'ensemble des moyens utilisés par l'enseignant pour établir une **relation pédagogique** avec les apprenants.

2- Les trois (03) types de relation pédagogique sont :

- La relation directive (autocratique)
- La relation de type coopératif (démocratique)
- La relation laisser-aller (débonnaire)

3- **La relation directive** (autocratique)

L'enseignant pense être le seul détenteur du savoir. Les rapports avec les apprenants sont verticaux, autoritaires. Les apprenants sont réduits à des tâches d'absorption sans possibilité de réaction.

La relation de type coopératif (démocratique)

Rapports horizontaux dans lesquels l'enseignant joue un rôle de régulateur, d'organisateur, de coordonnateur. L'apprenant est sollicité pour toutes les activités de la classe. Les deux acteurs participent à l'élaboration de la trace de leçon.

La relation laisser-aller (débonnaire)

Relation caractérisée par l'absence d'autorité de l'enseignant. Une totale liberté est laissée aux apprenants et la classe devient incontrôlable.

*Choix : **La relation de type coopératif** (démocratique) car adaptée à la méthode active qui met l'apprenant au centre de l'apprentissage.

4- Les stimuli sont l'ensemble des techniques mises en œuvre par l'enseignant en classe pour motiver et maintenir constamment en éveil les apprenants.

5- Les stimuli usités

- les gestes
- les changements de canaux sensoriels
- le mouvement
- les pauses
- la concentration de l'attention
- les cycles d'interaction

6- Quelques techniques d'animation de la Classe

- Brainstorming
- Exposé-débat
- Enquête-découverte
- Discussion dirigée
- Jeu de rôle...

Pour faire vivre la classe, l'enseignant a sa disposition une panoplie d'instruments. Il s'en sert en étant un guide, un animateur.

MODULE 5 :

LES OUTILS D’EVALUATION

- 1- L'évaluation est le procédé par lequel l'enseignant mesure le degré d'acquisition ou d'appropriation des habiletés/contenus et vérifie les compétences qu'il a installées chez l'apprenant.
- 2- Les types d'évaluation les plus utilisés par l'enseignant sont :
 - L'évaluation formative : elle se fait pendant l'apprentissage pour renforcer les acquis et corriger les insuffisances.
 - L'évaluation sommative/certificative : une évaluation post-apprentissage pour statuer sur les performances de l'élève par rapport à une norme et/ou délivrer un certificat.

Les autres types d'évaluation sont :

- L'évaluation normative
 - L'évaluation critériée
 - L'évaluation diagnostique/prédictive
- 3- Les deux (02) types d'outils d'évaluation sont :
 - Les tests objectifs
 - Les tests subjectifs
 - 4- Les tests objectifs se composent de :
 - Les QCM/QCU
Choix de réponse(s) juste (s) parmi plusieurs propositions.
 - Le réarrangement
Classification logique ou chronologique de faits ou phénomènes
 - L'appariement
Etablissement de correspondance
 - L'alternative
Faire le choix du vrai ou du faux face à une affirmation
 - Test de clôture
Exercice à trou dans un texte sensé, dans lequel chaque mot ou groupe de mots a un emplacement exclusif.

*Caractéristiques :

- Les éléments de réponses se trouvent dans le sujet.
- La Réponse à la consigne est univoque

Les tests subjectifs

- La question à réponse directe
Réponse brève et simple (Ex : le titre, l'idée générale, il s'agit dans le texte de...)
- La question à court développement
Réponse par une courte argumentation (Ex : Expliquer cette idée de l'auteur)
- La question à réponse élaborée (Ex : la dissertation/ le commentaire de document/la situation d'évaluation)

5- Format des évaluations selon les niveaux

Premier Cycle

Nature de l'évaluation	Outils d'évaluation	Barème	Durée
Interrogation Ecrite (6 ^{ème} , 5 ^{ème} , 4 ^{ème} et 3 ^{ème})	Tests objectifs	10 ou 20 points	15 mn
Devoir 6 ^{ème} /5 ^{ème}	Test objectif et test subjectif (Histoire et géographie)	20 points	1 h
Devoir 4 ^{ème} et 3 ^{ème}	Exo1 : tests objectifs (Histoire et géographie)	2 + 2= 4 points	2h
	Exo 2 : Test subjectif 1 (commentaire de document/situation d'évaluation)	10 points	
	Exo 3 : Test subjectif 2 (activité de construction)	6 points	

Interrogation au Second cycle

Nature de l'évaluation	Outils d'évaluation	Barème	Durée
Interrogation Ecrite 2 ^{nde} , 1 ^{ère} , Tle	Test objectifs et /ou Calcul sur des données statistiques- constructions	10 ou 20 points	20-30 mn

Devoir au Second cycle

NATURE DU SUJET	EXERCICES	OUTILS D'ÉVALUATION	DURÉE	POINTS
Première partie : Deux (02) exercices en Tests objectifs, calculs et constructions.	Exercice 1 : <i>Histoire</i> Exercice 2: <i>Géographie</i>	Deux (2) exercices (un en histoire et un en géographie) obligatoires : QCM (question à choix multiples) ; Réarrangement ; Appariement ; Alternative ; Test de clôture ; Calculs sur des données, des statistiques ; Constructions de cartes, de graphiques...	03 h 30	6 Points (histoire 03 points ; géographie 03 points)
Deuxième partie : Deux (02) exercices en Tests subjectifs	Exercice 1 : (sans choix)	<u>Dans l'une des matières (Histoire ou Géographie) :</u> Une dissertation imposée à l'élève / au candidat.		7 points
	Exercice 2 : (avec choix du candidat)	<u>Dans l'autre matière :</u> Une situation d'évaluation et un commentaire de documents (avec un (01) à trois (03) documents comme ressources : textes ; cartes ; graphiques ; données statistiques ; images ... suivis de trois ou quatre consignes / questions) mis au choix de l'élève / du candidat		7 points

MODULE 6 :
LES AUXILIAIRES PEDAGOGIQUES
ET ADMINISTRATIFS

Réponses :

- 1- Les auxiliaires pédagogiques et administratifs sont un ensemble de documents dans lesquels sont retranscrits les activités de l'enseignant ainsi que les résultats du travail des apprenants.
- 2- Les différents auxiliaires pédagogiques et administratifs :
 - Le Cahier de textes
 - Le registre de Présences, Absences et Retards
 - Le registre de notes
 - Le bulletin de notes
 - Le livret scolaire
- 3- Exercices pratiques de renseignement des auxiliaires de classe.
- 4- Utilité de chaque auxiliaire :
 - **Le Cahier de textes**

Document précieux dans une classe, cahier de bord de la classe, miroir et baromètre du travail quotidien du professeur dans sa classe, le cahier de textes est le premier document de référence pour servir de preuve en faveur ou contre le professeur dans ses rapports avec tous les acteurs et partenaires du système éducatif.

- **Le registre de Présences, Absences et Retards**

Document de vérification de l'assiduité des élèves et leur présence effective aux cours. En le remplissant correctement à chaque cours, le professeur dégage sa responsabilité quant aux accidents dont peuvent être victimes les élèves absents.

- **Le registre de notes**

Document de suivi régulier du travail des élèves, il est un gage de crédibilité de l'enseignant dans l'attribution des notes aux apprenants.

- **Le bulletin de notes**

C'est généralement le moyen de communication entre les parents d'élèves et l'école relativement aux résultats du travail de fin de trimestre et fin d'année des élèves.

- **Le livret scolaire**

Trait d'union entre l'élève, le professeur et l'administration, le livret scolaire est le résumé du cursus scolaire d'un élève. Il est l'unique document officiel qui permet de savoir où, quand et comment tout le travail scolaire de l'élève s'est opéré.

5- Les utilisateurs des auxiliaires pédagogiques

- Les professeurs
- L'administration de l'établissement
- Les inspecteurs pédagogiques
- Les parents d'élèves
- Les élèves
- Les autorités policières et judiciaires
- Les jurys d'examens.

MODULE7 :
LA DEONTOLOGIE DE LA FONCTION
ENSEIGNANTE

I - LES DROITS DE L'ENSEIGNANT

1- LES DROITS DU FONCTIONNAIRE IVOIRIEN

Ces droits sont définis par le statut général de la fonction publique de Côte-d'Ivoire mis en place par la **LOI n° 92-570 du 11 septembre 1992**. Ce statut comporte les articles suivants :

***La liberté d'opinion** est reconnue aux fonctionnaires : opinions politiques, philosophiques ou religieuses. Toutefois, l'expression de ces opinions ne peut être faite qu'en dehors du service, avec la réserve appropriée aux fonctions qu'exerce l'intéressé.

***Le droit syndical** est reconnu aux fonctionnaires. Leurs syndicats professionnels régis par le droit du travail peuvent ester en justice.

***Le droit de grève** est reconnu aux fonctionnaires pour la défense de leurs intérêts professionnels individuels et collectifs. Il s'exerce dans le cadre défini par la loi.

***Le droit à la protection** : Les fonctionnaires bénéficient, dans l'exercice de leurs fonctions, d'une protection assurée par la collectivité publique dont ils dépendent, conformément aux règles fixées par le Code pénal et les lois spéciales.

***Le droit aux congés**

***Le droit à la mise en disponibilité**

***Le droit à la notation**

***Le droit à l'avancement**

*** Le droit à la promotion**

***Le droit à la distinction honorifique**

***Le droit à la rémunération**

***Le droit à l'affiliation à la Caisse générale de Retraite**

II- LES DROITS PARTICULIERS DES ENSEIGNANTS FONCTIONNAIRES

Dans le cadre professionnel, l'enseignant bénéficie de droits liés aux missions qu'il exerce. Ces droits sont les suivants :

1- Le statut particulier

Chaque enseignant relève d'un statut particulier propre à son corps d'appartenance et fixé par décret n° 76-22 du 09 janvier 1976. Ce statut a une incidence sur sa rémunération et ses avantages sociaux.

2- le droit de grève

3- Le droit aux congés

L'enseignant en activité a droit à plusieurs types de congés. Ils correspondent au calendrier établi par le ministère de l'Éducation nationale.

4- Le droit à la formation

La formation des personnels enseignants joue un rôle essentiel dans la mise en œuvre de toutes les politiques pédagogiques. Elle peut être académique ou continue

5- Droit à rémunération « après service fait ».

Le service fait est un service que l'enseignant effectue pour l'employeur hors du cadre de sa fonction. De tels services lui sont rémunérés.

8- Droit de retrait

L'enseignant a la latitude de se retirer d'une situation de travail et de cesser le service si celui-ci devient dangereux. Il doit avoir un motif raisonnable et nécessaire, les conditions d'un danger grave et imminent. Il en informe sa hiérarchie

III - LES DEVOIRS DE L'ENSEIGNANT

La **Loi n° 95-696 du 7 septembre 1995** détermine les principes fondamentaux qui régissent le service public de l'Enseignement. En son Article 14, elle relève succinctement les devoirs de l'enseignant comme suit :

1 - Les devoirs d'ordre général :

- l'obligation d'assurer le service
- l'obligation du remplissage, au début de chaque année scolaire, du certificat de reprise de service.
- l'obligation d'obéissance hiérarchique
- l'obligation d'obéissance à la loi ;
- l'obligation de réserve ;
- l'obligation de désintéressement (aucun intérêt propre);
- le devoir de respect des Institutions ;
- le devoir de participation aux affaires publiques ;
- l'obligation de probité (bonté et honnêteté) ;
- l'obligation d'amour de la patrie ;
- l'obligation d'être ponctuel et assidu au travail.

2 - Les devoirs d'ordre académique

- l'obligation d'accepter l'emploi du temps confectionné d'abord en tenant compte de l'intérêt bien compris de l'élève ;
- l'obligation du respect des horaires d'enseignement, du programme en vigueur et de la progression annuelle;
- l'obligation du respect des calendriers des évaluations : devoirs et interrogations ;
- l'obligation de participer effectivement aux réunions d'Unité Pédagogique, aux Conseils d'Enseignement et aux Conseils de Classe;
- l'obligation de se présenter, s'il est élu, aux réunions du Conseil Intérieur et du Conseil de Discipline.

3 - Les devoirs d'ordre pédagogique

Le professeur doit :

- Contrôler à chaque cours la présence de chaque élève en faisant l'appel.
- Veiller à une tenue correcte du cahier de textes.
- Tenir à jour le cahier de notes.
- Remplir correctement les bulletins et les livrets scolaires.
- Participer obligatoirement aux activités pédagogiques (journées pédagogiques, visites de classes, classes ouvertes, stages, séminaires ...).
- Participer effectivement aux jurys d'examens, tâches normales du professeur auxquelles il ne saurait se soustraire.

4 -Les devoirs d'ordre moral

L'enseignant doit avoir une conscience professionnelle.

-L'honnêteté

-Le dévouement

-La dignité

5- Les devoirs d'ordre juridique envers les tous les acteurs du système éducatif, les apprenants y compris

-Respect de la dignité humaine

-Respect de la confidentialité et de la vie privée

- Respect de l'équité et de la neutralité

- Respect de la sécurité de l'apprenant

MODULE 8 :
LA FORMATION CONTINUE DES
ENSEIGNANTS

I- LES ANTENNES DE LA PÉDAGOGIE ET DE LA FORMATION CONTINUE

Les Antennes de la Pédagogie et de la Formation Continue (APFC) sont les structures déconcentrées de la Direction de la Pédagogie et de la Formation Continue (DPFC), chargées de l'encadrement pédagogique, du recyclage et du perfectionnement des enseignants.

Les APFC sont placées sous l'autorité administrative des Directions Régionales de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle. Elles sont organisées en Coordinations Régionales Disciplinaires (CRD).

1-Les missions des APFC

*** En matière de pédagogie**

- Contribuer à l'élaboration des programmes éducatifs et de favoriser leur implantation dans les établissements scolaires ;
- Organiser le suivi et l'encadrement pédagogique des enseignants des établissements publics et privés à travers des visites de classes, des ateliers de formation, des stages, des séminaires, des journées pédagogiques, etc. ;
- Œuvrer à l'amélioration des performances des enseignants par la maîtrise des contenus, des méthodes et des approches pédagogiques au sein des Unités Pédagogiques (UP), des Conseils d'Enseignement (CE) et des Secteurs Pédagogiques ;
- Superviser la désignation des animateurs des Unités Pédagogiques, l'élaboration des plans d'actions et des progressions d'apprentissage.

*** En matière de Formation Continue**

- Œuvrer au renforcement des capacités des personnels enseignants des établissements scolaires publics et privés laïcs et confessionnels de la zone d'influence ;
- Elaborer un plan régional de formation prenant en compte les besoins exprimés par ces personnels ;
- Organiser des sessions de formation au bénéfice des personnels enseignants et d'encadrement pédagogique en relation avec leurs besoins exprimés ;
- Intervenir de façon spéciale au profit des stagiaires des centres de formation pédagogique, des enseignants candidats à des examens et concours pédagogiques ou professionnels, des Conseillers Pédagogiques du Préscolaire et du Primaire et des Directeurs d'écoles.

2- MISSIONS DES CELLULES DE REGULATION PEDAGOGIQUE DANS LES ETABLISSEMENTS ET GROUPEMENTS D'ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

Les Unités Pédagogiques (UP) et les Conseils d'Enseignement (CE).

*** Objectifs et missions des structures relais**

Les objectifs

- Assurer la formation continue des enseignants.
- Recycler le personnel enseignant.
- Repenser les pratiques pédagogiques des enseignants.
- Harmoniser les méthodes pédagogiques.
- Aider les enseignants à s'appropriier les innovations pédagogiques.
- Identifier les difficultés propres à chaque discipline ou à l'école et essayer d'y apporter les solutions appropriées.
- Favoriser les échanges entre enseignants.
- Harmoniser les progressions.
- Améliorer la qualité des prestations quotidiennes des enseignants dans leurs classes.
- Faire accéder l'enseignant à l'autoformation.
- Faciliter la vie quotidienne professionnelle de l'enseignant en allégeant ses tâches.

Les missions

- assurer la réflexion pédagogique, en particulier celle qui concerne la didactique disciplinaire et interdisciplinaire ;
- constituer une documentation propre à l'UP, au CE, au CP et à l'APS en élaborant des documents à partir d'une synthèse dynamique des apports documentaires extérieurs et des réflexions propres aux structures ;
 - aider à la formation pédagogique et professionnelle des enseignants ;
 - faciliter l'insertion professionnelle et humaine des enseignants ;
 - élaborer un programme commun d'activités ;
 - réfléchir et aider à trouver des solutions relatives aux problèmes posés par l'évaluation ;
 - rendre plus cohérents la nature et le rythme des contrôles de connaissances dans les établissements (établir un calendrier des devoirs communs).

a- L'Unité Pédagogique

L'Unité Pédagogique (U.P) est un regroupement de plusieurs établissements selon des critères bien définis. Ce sont des critères d'ordre géographique, administratif auxquels il faut ajouter les critères de niveau (1^{er} cycle ou 2nd cycle) et de discipline.

b- Le Conseil d'Enseignement

Le Conseil d'Enseignement (C.E) est une cellule pédagogique regroupant les enseignants d'une discipline ou des disciplines affinitaires au sein d'un même établissement.

***Les acteurs et partenaires des structures relais**

Les acteurs de l'Unité Pédagogique

Les membres statutaires

Les professeurs de la discipline

L'animateur de l'U.P

Un représentant des Comités de Gestion (COGES)

Les chefs d'établissements membres de l'U.P

Le chef d'établissement responsable administratif de l'UP

Les partenaires

Les Encadreurs Pédagogiques (IP)

Les autres U.P (même discipline ou autres disciplines)

Les acteurs d'un Conseil d'Enseignement

Les membres statutaires

- Les professeurs de la même discipline ou des disciplines affinitaires associées
- L'animateur de CE
- L'inspecteur d'éducation
- Un représentant du COGES
- L'intendant
- Le chef d'établissement et/ou son adjoint

Les partenaires

- Les encadreurs pédagogiques (IP, IPP)
- L'U.P. et les autres C.E

Il s'agit de faire voir en l'UP un outil qui facilite les tâches du professeur (préparation de cours, préparation d'exercices ou de devoirs, etc.).

NB : l'animateur de CE joue le même rôle que l'animateur de l'UP mais à l'échelle de l'établissement.

Structures de formation continue et de régulation pédagogique par excellence, les Antennes de la Pédagogie et de la Formation Continue constituent un pilier essentiel pour un enseignement de qualité. Pour assurer le relais de leurs actions dans les établissements scolaires, les Coordinations Pédagogiques, les Conseils Pédagogiques, les Unités Pédagogiques au préscolaire et au primaire, les Unités Pédagogiques et les Conseils d'Enseignement au secondaire jouent un rôle de premier rang dans la recherche de la qualité des prestations quotidiennes des enseignants dans leurs classes. Cela contribue à l'amélioration des résultats scolaires pour une école performante et compétitive.